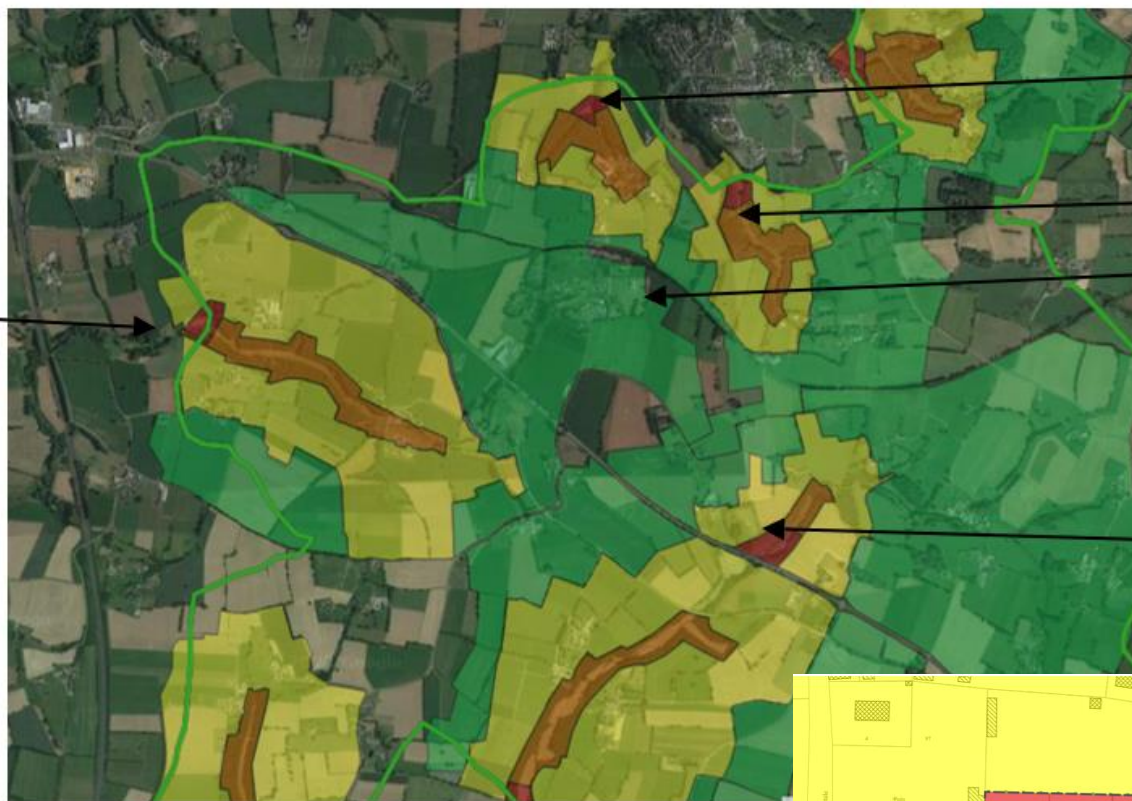


# Clé SAGE COUESNON

information implantation  
crématorium à ST Germain en  
Coglès

**Le 12 mars 2024**

# Localisation du projet



DR4

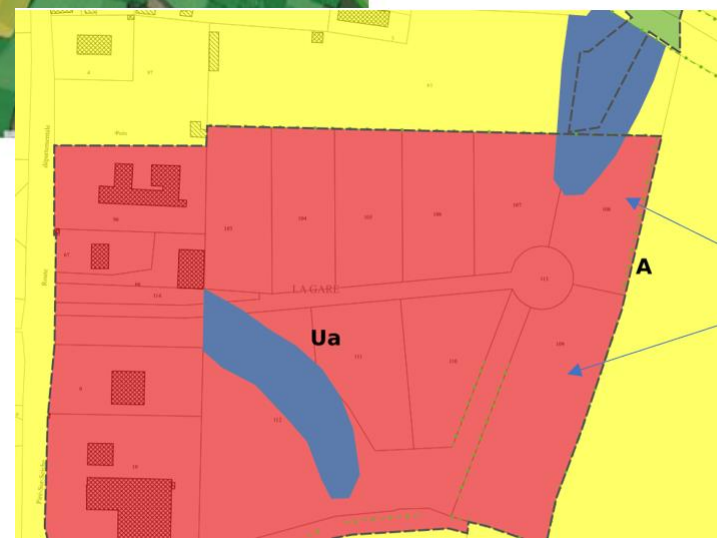
DR7

DR8

Localisation du projet

DR2

Situation sur le PPC éloigné du drain n°4



108

109



# Les questions posées vis-à-vis de la situation en PPC

Arrêté préfectoral PPC du 25 octobre 1994

Questions posées	Ce que dit l'arrêté préfectoral PPC
Sur la zone d'implantation du projet	PPC éloigné : « <i>les activités ou installations susceptibles de <b>modifier les écoulements</b> d'eaux superficielles et souterraines <b>ainsi que leur qualité</b>, sont soumis pour avis aux services de l'Etat</i> »
Sur la proximité de la zone humide et du ruisseau	demande de traitement particulier par la mairie dans le but de favoriser les infiltrations : en l'absence de détail du dossier, il est difficile d'appréhender si ces infiltrations peuvent avoir un impact sur la nappe alimentant les Drains
Sur le trafic routier	Pas de prescription dans l'AP
Sur l'impact du stationnement	« <i>les activités ou installations susceptibles de <b>modifier [...] leur qualité</b>, sont soumis pour avis aux services de l'Etat</i> » L'impact hydrocarbure n'est pas à négliger, d'autant plus en cas de sur-utilisation des parkings (vu sur d'autres crématoriums)
Sur le dispositif d'assainissement	l'AP exige un dimensionnement adapté au flux de personnes attendu, Le dimensionnement de l'assainissement ne nous a pas été transmis
Sur les rejets dans l'air	Pas de prescription dans l'AP



# Les questions liées à la mobilisation de tous pour la qualité de l'eau

Arrêté préfectoral PPC du 25 octobre 1994

Questions posées	Ce que dit l'arrêté préfectoral PPC
<b>Sur le respect des prescriptions par les agriculteurs/ entreprises</b>	Sur des projets en cours, des demandes d'études complémentaires sont demandées, des recommandations, voir des refus d'autorisation afin de protéger l'eau. Risque d'incompréhension.
<b>Sur le respect des prescriptions liées à l'ANC par les particuliers</b>	Risque d'incompréhension
<b>Sur la mobilisation des agriculteurs</b>	Les agriculteurs sont sollicités depuis plus de 25 ans afin de modifier leurs pratiques pour protéger l'eau. Certains se sont vus demander des modifications de projets de construction en PPC complémentaire. Ils doivent respecter des prescriptions en périmètre éloigné (limitation de la fertilisation) A noter que 2 exploitations en AB sont situées à proximité. Risque de démobilisation



Merci de votre attention.